

Séance ordinaire du 5 octobre 2015

Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce cinquième jour d'octobre deux mille quinze (05-10-2015) à 19 h 30, au 1230 rue Principale, Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Francine Boulanger, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

FORMANT QUORUM

Les membres du conseil municipal ont honoré les bénévoles de la bibliothèque de Saint-Thomas-de-Caxton suite à la fermeture de cette dernière. Une plaquette souvenir, un chèque-cadeau et une tasse ont été remis à chacune.

Ouverture de la séance

La session est ouverte à vingt heures (20 h 00) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

Monsieur le maire procède à la lecture de la pensée du mois :

« C'est en grandissant qu'on devient moins petit. »

Proverbe croate

C'est en grandissant qu'on devient moins petit.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Adoption des procès-verbaux

3. Correspondance

4. Trésorerie

5. Adoption des comptes fournisseurs

6. Engagements de crédits – Octobre 2015

7. Avis de motion – Règlement pour régulariser les numéros civiques de la rue Fortier (section privée)

Séance ordinaire du 5 octobre 2015

8. Renouvellement emprunt temporaire – Règlement numéro 427-2014 — Réalisation des infrastructures du projet domiciliaire – Prolongement de la rue Lisa
9. Autorisation de signataires – Transaction – Monsieur Steve Marcouiller et madame Renée Beaulieu – Lot 2 546 513
10. Approbation et dépôt de la programmation - Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) – 2014-2018
11. Autorisation - Demande d'aide financière programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) – Mise aux normes au site de traitement des eaux usées
12. Mandat – Techni-Consultant inc. – Accompagnement – Travaux au site de traitement des eaux usées
13. Octroi de contrat – Déneigement des bornes sèches et autres – Saison 2015-2016
14. Octroi de contrat – Déneigement de l'édifice municipal et de la caserne pour la saison 2015-2016
15. Octroi de contrat – Déneigement rue Lambert
16. Octroi de contrat – Entretien de la piste de ski de fond
17. Octroi de contrat – Entretien du sentier pédestre hivernal
18. Octroi de contrat – Collecte des ordures ménagères et des encombrants - Année 2016 – Secteur Lac Robert
19. Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel
20. Attribution de poste remplacement congé de maladie de madame Carole Descoteaux – Journalier Classe 1
21. Demande de dérogation mineure de madame Julie-Christine Lamy et de monsieur Keven Trudel Bellefeuille à l'égard des lots 2 545 994 et 2 546 004 du cadastre du Québec
22. Demande de dérogation mineure de madame Lynda Baril et de monsieur Rémy Morin à l'égard de l'immeuble sis au 152, 4e Rang, lot 2 546 522 du cadastre du Québec, zone Af-01
23. AREVG – Inscription – Formation – Patinoires extérieures
24. Bibliothèque de Saint-Thomas-de-Caxton – Annulation de la licence Citrix
25. Scouts Groupe Les Grès – Autorisation pour campagne de financement
26. Motion de félicitations – Comité organisateur – Tournoi de golf 2015
27. Motion de félicitations – Comité culturel – Journée de la culture 2015
28. Motion de félicitations – Comité d'embellissement
29. Affaires diverses
- Période de questions
30. Clôture de la séance

2015-10-347

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point «Affaires diverses» ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot du maire

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

D'entrée de jeu, il les invite à la consultation citoyenne qui se tiendra le 6 octobre à 19 h à la salle communautaire concernant le litige opposant la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie à la Municipalité au sujet de la hauteur des cellules du site d'enfouissement.

Séance ordinaire du 5 octobre 2015

Ensuite, il fait part de l'avancement des travaux de décontamination du terrain de l'ancien garage municipal et mentionne qu'une fois le tout conforme, le terrain sera mis en vente pour une construction de condos pour personnes retraitées autonomes.

Il fait un compte rendu de la réunion du Comité de suivi sur la qualité de l'eau potable du secteur des Grès qui a eu lieu le 28 septembre dernier et explique que des trois options discutées celle de la fourniture en eau potable pour le secteur aux prises avec la contamination par le sel de déglacage, proviendra soit du réseau d'aqueduc de la municipalité de Saint-Boniface ou de celui de la municipalité de Saint-Étienne-de-Grès. Selon le réseau choisi, les coûts varieront entre 1 M\$ et 2,8 M\$. Par contre, il mentionne que les deux municipalités sont présentement à la recherche de nouvelles sources d'eau potable pour répondre à la demande des nouveaux développements résidentiels et par le fait même au secteur des Grès. Il annonce qu'une rencontre d'information auprès des résidents concernés aura lieu le 14 octobre prochain.

Après quoi, il précise que la recherche d'eau potable sur le territoire doit être précédée d'une étude pour déterminer les besoins de la municipalité selon des horizons de 10 et 20 ans en proportion des futurs développements résidentiels. Subséquemment, le choix du futur site du puits pourra alors être fait en fonction de sa capacité à fournir l'eau potable.

M. le maire termine en félicitant le comité organisateur du 12^e tournoi de golf du Service des loisirs, le comité culturel pour la Journée de la culture et ses invités, Monsieur Alexandre Landry, comédien, et madame Josée Bourassa, animatrice, ainsi que le comité d'embellissement pour leur soirée reconnaissance lors de laquelle 22 propriétaires ont été honorés.

Robert Landry,
Maire

2. Adoption des procès-verbaux

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 septembre 2015 et de la séance extraordinaire du 21 septembre 2015 ont été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

2015-10-348

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 septembre 2015 et de la séance extraordinaire du 21 septembre 2015 soient et sont adoptés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 2015-10-05 préparé par madame Claudine Bédard greffière adjointe, faisant état de la correspondance du mois;

2015-10-349

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 2015-10-05.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 5 octobre 2015

4. Trésorerie

Rien à ce point.

5. Adoption des comptes fournisseurs

2015-10-350

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu d'approuver :

- Les déboursés pour la période du *1^{er} au 30 septembre 2015* totalisant 169 865,51 \$.
- Les comptes à payer *au 30 septembre 2015* au montant de 56 410,80 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je soussignée certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque,
Secrétaire-trésorière adjointe

FAB Découpage et Gravure Laser – Achat – Articles promotionnels

2015-10-351

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à FAB Découpage et Gravure Laser de la facture #9966 de 1 282,00 \$, avant taxes, pour l'achat d'articles promotionnels.

Il est également résolu d'autoriser un transfert budgétaire du poste 23.08000.721 au poste 02.13000.670 pour pourvoir au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rochette et Lahaie inc. arpenteurs-géomètres – Honoraires professionnels-Piquetage contre les lots 2 546 776, 2 546 792 et 2 546 793 du cadastre du Québec

2015-10-352

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à la firme d'arpenteurs-géomètres Rochette et Lahaie inc., de la facture #8078 de 557,50 \$, avant taxes, représentant les honoraires professionnels pour le piquetage contre les lots 2 546 776, 2 546 792 et 2 546 793.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Tremblay Bois Mignault Lemay S.E.N.C.R.L., avocats – Honoraires professionnels – Général - Droits acquis - Service première ligne

2015-10-353

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à

Séance ordinaire du 5 octobre 2015

Tremblay Bois Mignault Lemay, S.E.N.C.R.L., avocats, des factures no 99583, 99586, 99587 et 99588 respectivement de 1 042,00 \$, 180,30 \$, 66,35 \$ et de 491,60 \$, pour un montant total de 1 780,25 \$, avant taxes, représentant des honoraires professionnels rendus dans les dossiers suivants : général, droits acquis et service de Première Ligne 2015 (deuxième tranche), pour la période se terminant le 31 août 2015.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Caza, Marceau, Soucy, Boudreau, Avocats – Honoraires professionnels – Dossier RGMRM

2015-10-354

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Caza, Marceau, Soucy, Boudreau, Avocats des factures #14747 et #14768, respectivement de 44,33 \$ et 4 194,83 \$, avant taxes, pour un total de 4 238,16 \$, représentant des honoraires pour services professionnels rendus dans le dossier de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie;

Il est également résolu d'affecter le surplus accumulé afin de pourvoir au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Lavery, de Billy, S.E. N.C. R. L.– Honoraires professionnels – Vérification – Convention collective des pompiers

2015-10-355

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L., de la facture # 1267769 de 256,00 \$, avant taxes représentant des honoraires professionnels relatifs à la convention collective des pompiers, pour la période se terminant le 31 août 2015.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Claude Grenier Ressources humaines – Honoraires professionnels – Sélection

2015-10-356

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Claude Grenier Ressources humaines inc. de la facture #4638, de 860,25 \$, avant taxes, représentant des honoraires professionnels pour la sélection des candidats pour le poste de réceptionniste et commis à la taxation et à la perception.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maskimo Construction inc. – Prolongement de la rue Lisa – Décompte n° 3 Réception définitive des ouvrages

2015-10-357

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise, suite à la recommandation de l'ingénieur de la MRC de Maskinongé, M. Maxime Boisvert, le paiement à Maskimo Construction inc. de la facture # DT1221ret2 de 2 521,65 \$, avant taxes, représentant le décompte progressif n° 3 final libérant ainsi la retenue de 5 %, incluant une retenue spéciale permanente de 390,00 \$ pour les travaux de prolongement de la rue Lisa, réalisés au 28 juillet 2014. (résolution numéro #2014-07-303)

Séance ordinaire du 5 octobre 2015

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité le décompte n° 3 final et le certificat de réception définitive des ouvrages.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

France Fournier Assistante virtuelle – Services de réceptionniste

2015-10-358 Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à France Fournier Assistante virtuelle de la facture # 01102015 de 1 120,00 \$, avant taxes, pour la fourniture de services de réceptionniste.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Les Services exp inc.- Honoraires professionnels – Étude géotechnique – Construction pavillon multifonctionnel – Parc des Grès

2015-10-359 Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à la compagnie Les Services exp. inc. de la facture #279945 de 5 435,00 \$, avant taxes, représentant les honoraires professionnels pour l'étude géotechnique pour la construction du pavillon multifonctionnel au parc des Grès, pour la période se terminant le 11 septembre 2015. (résolution numéro 2015-08-299)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

6. Engagements de crédits – Octobre 2015

2015-10-360 Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte les engagements de crédits et l'affectation de surplus non affecté suivants :

Engagements de crédits :

Description	Compte G/L	Montant
Abattage d'arbres Saint-Thomas (cimetière)	02.32000.459	1 837,33 \$
Rouleau membrane géotextile TX-300	02.32000.521	1 024,70 \$
Radio portable	02.32000.643	367,50 \$
Pancarte – Parc La Gabelle	02.70153.521	367,50 \$
Fil chauffant toiture hôtel de ville*	02.13010.522	3 346,26 \$
Hache de pompier	02.22000.649	116,00 \$
Total		7 059,29 \$

***Affectation du surplus non affecté :**

Description	Montant
Fil chauffant toiture hôtel de ville*	3 346,26 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

7. Avis de motion – Règlement pour régulariser les numéros civiques de la rue Fortier (section privée)

2015-10-361 Gaëtan Léveillé donne avis de motion, avec dispense de lecture, que lors de la prochaine séance ou lors de toute séance subséquente, le conseil étudiera et

Séance ordinaire du 5 octobre 2015

adoptera, s'il y a lieu, un règlement pour régulariser les numéros civiques de la rue Fortier (section privée) notamment pour des fins de sécurité publique et d'incendie.

8. Renouveau emprunt temporaire – Règlement numéro 427-2014 — Réalisation des infrastructures du projet domiciliaire – Prolongement de la rue Lisa

2015-10-362

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès renouvelle, pour une période d'une année, l'emprunt temporaire d'une somme allant jusqu'à 73 506 \$, soit 100 % des dépenses prévues et effectuées au règlement d'emprunt numéro 427-2014 et son émission auprès de la Caisse populaire de l'Ouest de la Mauricie, de manière progressive et temporaire (taux variable). Il est de plus résolu d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents requis au financement présent pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

9. Autorisation de signataires – Transaction – Monsieur Steve Marcouiller et madame Renée Beaulieu – Lot 2 546 513

CONSIDÉRANT que monsieur Steve Marcouiller et madame Renée Beaulieu sont propriétaires de l'immeuble sis au 141, 4^e Rang, lot 2 546 513 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Steve Marcouiller et de madame Renée Beaulieu visant à leur accorder un délai pour réaliser la finition du revêtement extérieur de la résidence et le nettoyage complet du terrain;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est disposé à accorder ledit délai, mais à condition de signer une transaction en vertu de l'article 2631 du C.c.Q. ;

CONSIDÉRANT que la transaction préparée par la directrice générale et secrétaire-trésorière fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était ici au long reproduite;

2015-10-363

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le libellé de la transaction et autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer la transaction pour et au nom de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. Approbation et dépôt de la programmation - Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) – 2014-2018

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

2015-10-364

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que :

Séance ordinaire du 5 octobre 2015

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. Autorisation - Demande d'aide financière programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) – Mise aux normes au site de traitement des eaux usées

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désire soumettre une demande d'aide financière pour réaliser la mise aux normes au site de traitement des eaux usées;

2015-10-365

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la présentation d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) pour le projet de mises aux normes au site de traitement des eaux usées;

QUE le conseil désigne la firme Techni-consultant inc., pour signer tous les documents nécessaires au dépôt de la demande et pour agir à titre de responsable auprès du Ministère;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide sur le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) et à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus au projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. Mandat – Techni-Consultant inc. – Accompagnement – Travaux au site de traitement des eaux usées

2015-10-366

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès mandate la firme Techni-

Séance ordinaire du 5 octobre 2015

Consultant inc., pour l'accompagnement d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) pour le projet de mises aux normes au site de traitement des eaux usées, selon les termes de l'offre de service professionnel établie sur une base forfaitaire et datée du 30 septembre 2015, pour un montant de 7 500 \$, avant taxes, pour le Volet 1.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Octroi de contrat – Déneigement des bornes sèches et autres – Saison 2015-2016

CONSIDÉRANT que le déneigement des bornes sèches, du stationnement du terrain des loisirs de Saint-Thomas, d'une partie du 5^e Rang (cul-de-sac) et du conteneur du rang des Grès est en général donné à forfait à des entrepreneurs;

CONSIDÉRANT que les mêmes entrepreneurs acceptent de reconduire leur contrat pour la saison 2015-2016 aux mêmes prix que ceux de l'exercice précédent;

CONSIDÉRANT que la municipalité s'en trouve satisfaite;

2015-10-367

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie ces contrats, pour la saison 2015-2016 aux mêmes entrepreneurs aux montants suivants, avant taxes :

Endroits	Entrepreneurs	Montant Avant taxes
Borne sèche du Lac des Érables	Claude Grenier	235,00 \$
Cul-de-sac 5 ^e Rang face au Lac des Érables	Claude Grenier	315,00 \$
Borne sèche du chemin St-Thomas (Lac Boisvert)	Ferme Claude Isabelle	600,00 \$
Bornes sèches au Lac Bourassa et au Domaine Sable fin	Rolland Bouchard & fils	450,00 \$
Terrain des loisirs de Saint-Thomas	Ferme Marcouiller	750,00 \$
Conteneur rang des Grès	Ferme Serin enr.	450,00 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Octroi de contrat – Déneigement de l'édifice municipal et de la caserne pour la saison 2015-2016

2015-10-368

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie, pour la saison 2015-2016, les contrats de déneigement suivants à Rolland Bouchard et fils, à savoir :

Stationnement de l'hôtel de ville	1 100 \$ avant taxes
Stationnement de la caserne	2 200 \$ avant taxes

Il est de plus résolu d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les contrats pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 5 octobre 2015

15. Octroi de contrat – Déneigement rue Lambert

2015-10-369

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accorde le contrat pour le déneigement de la rue Lambert à Denis St-Pierre Excavation enr., et ce, pour une période de trois (3) ans selon l'offre suivante :

Saison 2015-2016	Saison 2016-2017	Saison 2017-2018
2 811,38 \$, avant taxes	2 895,72 \$, avant taxes	2 895,72 \$, avant taxes

Il est de plus résolu d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le contrat pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. Octroi de contrat – Entretien de la piste de ski de fond

2015-10-370

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès accorde le contrat d'entretien de la piste de ski de fond pour l'hiver 2015-2016, selon les termes du devis intitulé *Contrat et cahier de charges pour la préparation et l'entretien de la piste de ski de fond – Hiver 2015-2016*, à Gestion Le Stéphanois inc. au prix de 5 461,03 \$ avant taxes, conditionnellement à l'autorisation de l'utilisation du stationnement par Hydro-Québec.

Il est de plus résolu d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le contrat pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17. Octroi de contrat – Entretien du sentier pédestre hivernal

2015-10-371

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accorde le contrat d'entretien pour l'hiver 2015-2016 du sentier hivernal, d'une longueur approximative de 7 kilomètres, ayant son départ et son arrivée au terrain de soccer du chemin des Dalles, à Gestion Le Stéphanois inc., au prix de 6 950,00 \$, avant taxes.

Il est de plus résolu d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le contrat pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. Octroi de contrat – Collecte des ordures ménagères et des encombrants - Année 2016 – Secteur Lac Robert

2015-10-372

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie, pour l'année 2016, le contrat de collecte des ordures ménagères et des encombrants dans le secteur du lac Robert (rues Jean, Christian et Guillemette) à M. Yves Raymond, pour le prix de 13 500,00 \$;

Il est de plus résolu qu'une taxe spéciale de secteur soit imposée pour cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 5 octobre 2015

19. Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel

ATTENDU que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès prévoit la formation de 15 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Maskinongé en conformité avec l'article 6 du Programme;

2015-10-373

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Maskinongé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20. Attribution de poste remplacement congé de maladie de madame Carole Descoteaux – Journalier Classe 1

CONSIDÉRANT que madame Carole Descoteaux est en congé de maladie pour une période indéterminée et qu'il y a lieu de la remplacer durant cette période au poste de journalier classe 1;

CONSIDÉRANT qu'un affichage de ce poste à l'interne a été fait conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT que monsieur Réjean Dupont a signé l'avis d'affichage et qu'il est la personne salariée occasionnelle ayant le plus d'ancienneté;

2015-10-374

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès attribue, pour le

Séance ordinaire du 5 octobre 2015

remplacement de madame Carole Descoteaux, le poste de journalier classe 1 à monsieur Réjean Dupont, et ce, rétroactivement au 30 septembre 2015. Le salaire est celui prévu à la convention collective en vigueur pour ce poste. Il est entendu qu'au retour de Mme Descoteaux, M. Dupont redevient une personne salariée occasionnelle aux fins de l'application de la convention collective.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21. Demande de dérogation mineure de madame Julie-Christine Lamy et de monsieur Keven Trudel Bellefeuille à l'égard des lots 2 545 994 et 2 546 004 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée par madame Julie-Christine Lamy et monsieur Keven Trudel Bellefeuille consiste à permettre un lotissement afin de fusionner les lots 2 545 994 et 2 546 004 du cadastre du Québec, situés sur la rue Linda, pour former qu'un seul lot d'une superficie de 2 229,6 m², pour la construction éventuelle d'une résidence;

CONSIDÉRANT que la demande contrevient à l'article 27 du Règlement de lotissement 235-90, qui stipule qu'un lot situé dans un milieu non desservi doit avoir une superficie minimale de 3 000 m² pour permettre l'implantation d'un bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que les lots visés sont localisés à l'intérieur d'un îlot déstructuré;

CONSIDÉRANT que ce droit serait assujéti à l'obligation d'obtenir une alimentation en eau potable et de pouvoir disposer adéquatement des eaux usées;

CONSIDÉRANT qu'accepter la demande ne causerait pas de préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) suite à l'étude du dossier;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

2015-10-375

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de dérogation mineure déposée par madame Julie-Christine Lamy et monsieur Keven Trudel Bellefeuille concernant les lots 2 545 994 et 2 546 004 du cadastre du Québec, situés sur la rue Linda, à l'effet de permettre un lotissement afin de fusionner les deux lots décrits ci-haut et d'en former qu'un seul d'une superficie de 2 229,6 m².

ADOPTÉE UNANIMEMENT

22. Demande de dérogation mineure de madame Lynda Baril et de monsieur Rémy Morin à l'égard de l'immeuble sis au 152, 4e Rang, lot 2 546 522 du cadastre du Québec, zone Af-01

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée par madame Lynda Baril et monsieur Rémy Morin consiste à régulariser le frontage sur rue du lot 2 546 522 à 27,44 mètres, pour l'immeuble sis au 152, 4^e Rang, dans la zone Af-01;

CONSIDÉRANT que la demande contrevient à l'article 27 du Règlement de lotissement 235-90, qui stipule que le frontage sur rue que doit avoir un terrain pour être constructible en milieu non desservi est de 50 mètres;

CONSIDÉRANT qu'accepter la demande ne causerait pas de préjudice au voisinage;

Séance ordinaire du 5 octobre 2015

CONSIDÉRANT que la construction existe depuis 1984 et que la superficie du lot de 4 096,3 m² est suffisante pour les installations sanitaires en milieu non desservi;

CONSIDÉRANT qu'un permis de lotissement avait été délivré par la municipalité en 1993, alors que la superficie ne respectait pas le règlement de lotissement en vigueur;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) suite à l'étude du dossier;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

2015-10-376

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de dérogation mineure déposée par madame Lynda Baril et monsieur Rémy Morin concernant le lot 2 546 522 du cadastre du Québec, pour l'immeuble sis au 152, 4^e Rang, dans la zone Af-01, à l'effet de régulariser le frontage sur rue du lot à 27,44 mètres.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23. AREVG – Inscription – Formation – Patinoires extérieures

2015-10-377

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise Jean-René Duplessis, directeur des Travaux publics et Karine Perreault, directrice des Loisirs, à participer à la formation intitulée : *Les Patinoires extérieures – Savoir faire une belle glace*, donnée par l'Association des Responsables d'Espaces verts du Québec (AREVQ) et qui aura lieu le 20 octobre 2015 à Montréal. La municipalité assumera les frais d'inscription de 195,00 \$, par participant, pour un montant total 390,00 \$, avant taxes, ainsi que les frais inhérents à cette formation dont les frais de déplacement s'il y a lieu.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

24. Bibliothèque de Saint-Thomas-de-Caxton – Annulation de la licence Citrix

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a mis fin aux activités de la bibliothèque de Saint-Thomas-de-Caxton au 30 septembre 2015;

2015-10-378

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès annule la licence Citrix fournie par le Réseau BIBLIO du Québec pour la bibliothèque de Saint-Thomas-de-Caxton au 30 septembre 2015.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

25. Scouts Groupe Les Grès – Autorisation pour campagne de financement

2015-10-379

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise les Scouts de Saint-Étienne-des-Grès à effectuer leur campagne de financement pour l'année 2015-2016 de la façon suivante :

Type d'activité	Dates	Lieu
Vente des calendriers	7 octobre 2015	Pavillon Léo-Carbonneau
Collectes de bouteilles et cannettes	16 janvier et 2 avril 2016	Centre communautaire

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 5 octobre 2015

26. Motion de félicitations – Comité organisateur – Tournoi de golf 2015

2015-10-380

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement le Comité organisateur du Tournoi de golf pour le grand succès qu'a connu la douzième édition de cet événement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

27. Motion de félicitations – Comité culturel – Journée de la culture 2015

2015-10-381

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement le Comité culturel et leurs invités pour l'organisation de la Journée de la culture qui a eu lieu à la Salle communautaire, le dimanche 27 septembre dernier, sous le thème *Lumières sur le cinéma*... Lors de cette journée, le comédien Alexandre Landry et l'animatrice Josée Bourassa originaires de Saint-Étienne-des-Grès, ont exploré les différentes facettes du cinéma.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

28. Motion de félicitations – Comité d'embellissement

2015-10-382

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement le Comité d'embellissement pour le choix des fleurs dans les jardinières et les bacs de la municipalité et pour leur soirée reconnaissance qui a eu lieu le 2 octobre dernier de même qu'aux récipiendaires de chacune des catégories.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

29. Affaires diverses

Rien à ce point

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 20 h 35

Fin : 20 h 37

30. Clôture de la séance

2015-10-383

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que la séance soit levée à 20 h 37.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-
trésorière